



DELIBERATION

N° CP_2019_07_008

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 JUILLET 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission sport

OBJET : Subventions du Département à des tournois sportifs

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. BOST, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, M. HANUS, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. BOULESTEIX, excusé, a donné délégation de vote à Mme BRIQUET ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à M. HANUS ; M. LAFAYE, excusé, a donné délégation de vote à M. ESCURE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à Mme LARDY ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département soutient financièrement l'organisation de tournois sportifs se déroulant en Haute-Vienne.

Trois dossiers sont soumis à l'examen de la Commission permanente à ce titre, ainsi qu'une demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation de basket-ball.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				2 200 €
Recettes				

RAPPORT

Dans le cadre de son dispositif d'aide aux manifestations sportives, le Conseil départemental soutient les tournois de jeunes à caractère national ou international. Cette intervention poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser l'animation sportive en Haute-Vienne ;
- contribuer au maintien d'activités et d'animations sportives en milieu rural ;
- permettre à l'ensemble de la population haut-viennoise d'assister à des manifestations et à des animations sportives.

L'aide départementale prend principalement en compte le nombre d'équipes engagées et le nombre de catégorie d'âge, en distinguant les tournois nationaux et ceux d'envergure internationale.

Je vous invite à vous prononcer sur les trois demandes de subvention présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom du club organisateur	Objet de la demande	Date et lieu de la manifestation	Part variable	Proposition
Alouette foyer club rive gauche Limoges	Organisation d'un tournoi national de football, catégories U11, U13 et U15	Le 8 mai 2019 à Limoges	5 %	600 €
Jeunesse athlétique d'Isle rugby	Organisation du tournoi des lutins bleus, catégories U6, U8 et U10	Le 4 mai 2019 à Isle	5 %	600 €
Section athlétique du Palais-sur-Vienne	Organisation d'un tournoi national de football, catégories U15 et U17	Du 20 au 22 avril 2019 au Palais-sur-Vienne	5 %	400 €
Total				1 600 €

Par ailleurs, le club d'Aixe basket club Val de Vienne a sollicité l'aide financière du Département pour l'organisation de la 3^{ème} édition du tournoi Aix'poirs Pro A et Pro B, les 31 août et 1^{er} septembre 2019 à Aix-sur-Vienne. Cette manifestation rassemble les équipes espoirs de Boulazac (Pro A), d'Orléans (Pro B) et de la Nationale masculine 3 de Panazol-Feytiat. Compte tenu de l'intérêt de cet événement, je vous propose d'accorder à ce club une subvention de **600 €** à laquelle serait appliquée une part variable de 5 %.

Si vous approuvez ces propositions, le montant global des aides allouées, soit **2 200 €**, sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 933 article 9332 du budget départemental.

Je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 1992 relative à la mise en place du dispositif d'aide aux manifestations sportives ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 19 et 20 février 2009 relative à la modification du dispositif d'aide aux tournois de jeunes et modalités applicables aux tournois comprenant des équipes étrangères ou venant des départements et territoires d'outre-mer ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 relative aux conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et du pacte de confiance entre l'Etat et le Département de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 relative au budget primitif 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder les subventions suivantes :

- pour l'organisation de tournois de jeunes de niveau national :

Nom du club organisateur	Objet de la demande	Date et lieu de la manifestation	Part variable	Proposition
Alouette foyer club rive gauche Limoges	Organisation d'un tournoi national de football, catégories U11, U13 et U15	Le 8 mai 2019 à Limoges	5 %	600 €
Jeunesse athlétique d'Isle rugby	Organisation du tournoi des lutins bleus, catégories U6, U8 et U10	Le 4 mai 2019 à Isle	5 %	600 €
Section athlétique du Palais-sur-Vienne	Organisation d'un tournoi national de football, catégories U15 et U17	Du 20 au 22 avril 2019 au Palais-sur-Vienne	5 %	400 €
			Total	1 600 €

- à Aix basket club Val de Vienne pour l'organisation du tournoi Aix'poirs Pro A et Pro B, les 31 août et 1^{er} septembre 2019 à Aix-sur-Vienne : **600 €** (part variable : 5 %, montant garanti : **570 €**).

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme FONTAINE), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX (délégation de vote à Mme BRIQUET), Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à M. HANUS), M. LAFAYE (délégation de vote à M. ESCURE), Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à Mme LARDY), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services
Franck PERRACHON

SIGNÉ

Certifié conforme

Transmis au représentant de l'Etat le 10 juillet 2019

87-228708517-20190709-3332-DE-1-1

Affiché le 10 juillet 2019

Publié au RAA du Département le 15 juillet 2019